Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260616-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Jeudi 18 juin 2026

Séance Publique du
Mercredi 24 juin 2026

TARIFS DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TPE) – ANNEE 2027

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Thomas EDOUARD, Aymeric VAZ PIRES, Corinne GOASDEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludovic JEGO à Armelle GEGOUSSE, Carole DE AMORIM à Brigitte LE LIBOUX, Marianne POULAIN à Annie BRUNET, Jack MAIGNAN à Maïté BRISELET.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 04
Absent	: 00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260616-DE

n°16

TARIFS DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TPE) – ANNEE 2027

Rapporteur : Cédric ORVOËN

Conformément à l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le Conseil municipal du 14 mai 2009 a délibéré pour fixer les modalités de perception de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire de la commune.

L'actualisation des tarifs de la TLPE devenue taxe sur la publicité extérieure (TPE) pour l'année N+1 doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, prise avant le 1er juillet de l'année « N ».

L'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023 est venue modifier totalement le référentiel applicable en matière de tarification de la TPE. Depuis le 1er janvier 2024, la TPE est codifiée par les articles L.2333-14, L.2333-15 et R.2333-12 à R.2333-17 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que par les articles L.454-39 à L.454-77 du code des impositions des biens et services (CIBS).

La codification précise les points suivants :

- Chaque tarif peut évoluer indépendamment des autres dans les limites suivantes :
  - Augmentation de chaque tarif doit être inférieure à 5 €/m² d'une année sur l'autre
  - Chaque tarif doit rester inférieur aux « maximums » appelés « tarifs normaux » fixés par la nouvelle grille tarifaire.
- Ces tarifs augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs normaux pour la détermination des différents tarifs fixés aux articles L. 454-60 à L. 454-62 du Code des impositions des biens et services sont les suivants, pour 2027 :

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)

Population de l'autorité compétente	Superficie ≤ 50m²	Superficie > 50 m²
Moins de 50 000 habitants	19,10 €/m²/an	38,10 €/m²/an
De 50 000 à 199 999 habitants	25,00 €/m²/an	50,10 €/m²/an
Plus de 200 000 habitants	38,00 €/m²/an	76,10 €/m²/an

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)

Population de l'autorité compétente	Superficie ≤ 50m²	Superficie > 50 m²
Moins de 50 000 habitants	57,20 €/m²/an	114,30 €/m²/an
De 50 000 à 199 999 habitants	75,40 €/m²/an	148,80 €/m²/an
Plus de 200 000 habitants	113,90 €/m²/an	222,80 €/m²/an

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260616-DE

Pour les enseignes

Population de l'autorité compétente	Superficie cumulée ≤ 12 m²	12 m² < superficie cumulée ≤ 50 m²	Superficie cumulée > 50 m²
Moins de 50 000 habitants	19,10 €/m²/an	38,10 €/m²/an	76,30 €/m²/an
De 50 000 à 199 999 habitants	25,00 €/m²/an	50,10 €/m²/an	100,40 €/m²/an
Plus de 200 000 habitants	38,00 €/m²/an	76,10€/m²/an	150,20 €/m²/an

Par délibération du 27 mai 2025, les tarifs suivants ont été retenus pour l'année 2026 :

- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques ≤ 50 m2 — 24,80 €/m²/an
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques > 50 m2 — 49,70 €/m²/an
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numérique ≤ 50 m2 — 74,70 €/m²/an
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques > 50 m2 — 147,50 €/m²/an

- Enseignes dont la superficie cumulée est inférieure ou égale à 7m² : — exonération
- Enseignes dont la superficie cumulée est comprise entre 7 m² et 12 m² — 17,70 €/m²/an
- Enseignes dont la superficie cumulée est comprise entre 12 m² et 50 m² — 35,40 €/m²/an
- Enseignes dont la superficie cumulée est supérieure à 50 m² — 70,80 €/m²/an

Depuis de nombreuses années, la ville de Ploemeur applique l'exonération légale des enseignes dont la surface cumulée est inférieure à 7 m2 représentant une grande partie des commerces de Ploemeur et les tarifs maximaux pour les publicités et préenseignes, compte tenu de l'appartenance de la ville à un EPCI de la tranche supérieure de la population. Dans cette même logique, il est ainsi proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants pour 2027 :

✓ D'opter pour les publicités et préenseignes non numériques pour le tarif maximal possible, soit :

- Superficie ≤ 50 m² — 25,00 €/m²/an
- Superficie > 50 m² — 50,10 €/m²/an

✓ D'opter pour les dispositifs publicitaires et préenseignes numériques pour le tarif maximal possible, soit :

- Superficie ≤ 50 m² — 75,40 €/m²/an
- Superficie > 50 m² — 148,80 €/m²/an

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260616-DE

✓ D'opter pour les enseignes pour le maintien des tarifs de 2026, soit :

➢ Superficie ≤ 7 m²	Exonération
➢ 7 m² ≤ S ≤ 12 m²	17,70 €/m²/an
➢ 12 m² ≤ S ≤ 50 m²	35,40 €/m²/an
➢ S > 50 m²	70,80 €/m²/an

Il est rappelé que la TPE est recouvrée annuellement par la ville et se calcule sur la somme des superficies des enseignes relevées par un inventaire terrain.

Vu l'article 171 de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 mai 2009 ;

Vu les articles L.2333-14, L.2333-15 et R.2333-102 à R.2333-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.454-39 à L.454-77 du Code des Impositions sur les biens et services ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Ploemeur du 27/05/2025, fixant les tarifs de la TLPE applicables en 2026 ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2026 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure pour l'année 2027 ;

Considérant que la ville de Ploemeur compte moins de 50 000 habitants, et qu'elle appartient à un établissement public de coopération intercommunale dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants. Les tarifs normaux dépendant de la population de commune ou de l'EPCI ainsi que de la nature du support publicitaire, ils sont fixés par les articles L. 454-60 à L.454-62 du code des impositions des biens et services (CIBS).

Considérant que les tarifs peuvent être, en tout ou partie, minorés. Ils peuvent également être majorés, en cas d'appartenance à un EPCI de la tranche supérieure de population, et ce, en vertu de l'article L.454-62-1 du Code des impositions sur les biens et services.

Vu l'avis de la Commission « Ressources et moyens généraux » en date du 11 juin 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUGMENTE** les tarifs des publicités et des préenseignes en s'alignant sur les tarifs maximaux ;
- **N'AUGMENTE PAS** les tarifs des enseignes, en conservant pour 2027 les tarifs appliqués en 2026 ;
- **APPROUVE** les tarifs de la TPE applicables à compter du 1er janvier 2027 suivant la grille ci-dessous :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260616-DE

	Tarifs 2027
Publicités et préenseignes non numériques	
≤ 50 m²	25, 00 €/m²/an
> 50 m²	50,10 €/m²/an
Publicités et préenseignes numériques	
≤ 50 m²	75,40 €/m²/an
> 50 m²	148,80 €/m²/an
Enseignes	
Surface cumulée ≤ 7 m²	Exonération
7 m² < Surface cumulée ≤ 12 m²	17,70 €/m²/an
12 m² < Surface cumulée ≤ 50 m²	35,40 €/m²/an
Surface cumulée > 50 m²	70,80 €/m²/an

➢ **DONNE** tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Anne-Valérie RODRIGUES,
Secrétaire de séance

Ronan LOAS,
Maire

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355